



Loi sur la Recherche ; Le mécontentement perdue.

La loi organique de la recherche scientifique se met en place contre vents et marées et ce, malgré les avis unanimes de la communauté scientifique.

Les membres de l'agence nationale pour la recherche (ANR), même si une partie est issue de la communauté scientifique sont nommés.

Les critères de sélection des projets établis par un Haut Comité de la Science en prise directe avec le pouvoir politique et le monde économique sont sujet à caution.

Enfin, l'ANR qui fonctionnait avant la publication du décret l'instituant, prouve s'il en est du dirigisme étatique, en est maintenant à son second appel d'offre.

Premiers résultats ;

Plus de 1000 emplois précaires ont été créés (pendant le mouvement contre le CPE),

Les **moyens financiers** distribués par cette agence sur appels d'offres thématiques sont **sans commune mesure** avec les moyens budgétaires des EPST et des Universités. Ils obligent les équipes à aller à la soupe « ANR ». En 2007 il est prévu 235 m€ pour l'ANR à comparer directement avec le 446m€ pour l'Enseignement Supérieur et la recherche publique (MIREs). Dans ces conditions les universités budgétisent déjà moins de crédits récurrents aux équipes de recherche pour maintenir leur potentiel pédagogique.

Les crédits ANR ne participent pas aux BQR ⁽¹⁾ ce qui empêche toute politique scientifique d'établissement pour redistribuer aux équipes dont les projets n'ont pas été retenus par l'agence.

L'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) est également imposée aux forceps contre l'avis unanime des syndicats. Elle vise à **briser les systèmes** existants là où il y a des représentants élus (INSERM, CNRS...). Elle y substituera un mode d'évaluation purement managérial dont la démocratie sera totalement absente comme à l'INRA.

L'évaluation par objectifs des personnes sera découplée de celle du lieu d'exercice. Les équipes devront avoir comme objectif l'excellence et, la concurrence entre équipes comme entre personnels sera la règle. On est loin dans ces conditions de la mission du Service Public.

La création des **PRES** (Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur) censés assurer la pluridisciplinarité des organismes de recherches au niveau local est, en fait **un outil restructurant** qui fait l'objet d'un chantage à la création des postes dont les universités ont cruellement besoin.

Managés par les écoles doctorales où les industriels locaux sont très présents, les PRES vont organiser le 3^e cycle de l'Enseignement Supérieur en fonction des besoins du tissu économique local. Sont à prévoir rationalisation de l'offre de formation, bourses de thèses au mérite, casse des formations jugées non performantes.

¹ Bonus qualité recherche financement d'un « pot commun » chargé de financer les petites équipes et des projets non soutenus. Ils sont attribués par les conseils scientifiques en fonction d'une politique scientifique d'établissement.

Dans les universités la hiérarchie est de plus en plus pesante, les méthodes de « management » se mettent en place, sous la pression des pouvoirs publics. Pas une commission de personnels sans une remise en cause de primes, le stage après concours est souvent une deuxième étape difficile. Le manque de personnel de soutien à la pédagogie provoque des dégradations de plus en plus flagrantes de la qualité de l'enseignement.

Même chose dans la recherche où le personnel technique faisant défaut on soustrait à prix exorbitant les activités autrefois faites en interne. C'est tout le Service Public qui est en cause comme si on voulait le détruire.

Et si la dérive managériale nous préparait à une privatisation ? En attendant ce qui est bien réel, ce sont **les promesses non tenues du gouvernement** en terme de postes. Sur les 3000 promis, seuls 1500 sont pourvus. Le financement que l'on nous donne d'une main on nous le reprend de l'autre et les conditions de travail se dégradent.

Nous appelons la communauté scientifique à un nouveau sursaut, à réagir à ces méthodes qui mettent en cause son autonomie, créent des précaires, opposent les personnels et affaiblissent le Service Public d'Enseignement Supérieur et de Recherche.

Manifestons notre mécontentement avec nos collègues de l'éducation

le 28 septembre 2006

**Les buts et les méthodes sont les mêmes.
Ensemble on sera plus forts.**

Montreuil, le 25 septembre 2006



Bulletin de syndicalisation ou de contact

NOMPrénom.....

Adresse personnelle.....

Commune..... Code postal

e-mail.....Tél

Etablissement

Commune..... Code postal.....

A retourner à : Ferc-Cgt, 263 rue de Paris, case 544, 93515 Montreuil cedex

Tel : 01 48 18 82 44 – Fax :01 4988 07 43 - e-mail : ferc@cgt.fr - internet : www.ferc.cgt.fr